

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Génie écologique

Qualification QualiPaysage « Spécialisée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Périmètre de la qualification

La qualification concerne les entreprises intervenant en génie écologique dans les milieux aquatiques et les milieux terrestres ouverts ou fermés. Les travaux s'appliquent aux opérations de gestion, restauration et reconstitution de milieux, d'amélioration des fonctions assurées par les écosystèmes, de création de milieux humides, mares, étangs et plans d'eau, de création de milieux à la suite de mesures compensatoires et/ou de requalification de sites urbains naturels ou de friches industrielles, ainsi qu'à la gestion visant à enrayer des dynamiques défavorables.

Les entreprises doivent être fortement sensibilisées aux enjeux écologiques, notamment faunistiques et floristiques, et à la connaissance des écosystèmes. Les activités sont assurées dans le respect des Règles Professionnelles NC.4-R0 « Travaux de génie écologique » et NC.1-R0 « Travaux de génie végétal » et de la norme NF X10-900.

Les travaux doivent être réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel spécifique en sa possession.

La qualification distingue six spécialités : 1. Restauration et entretien de milieux ; 2. Restauration morphologique des sols ; 3. Génie végétal ; 4. Bio-épuration ; 5. Restauration en

Informations générales

Acheteur

Consultation

Entreprise analysée

Qualification QualiPaysage visée **Spécialisée, Génie écologique**

Date de l'analyse

Analyste

milieu aquatique ; 6. Ouvrages au profit de la faune.

Pour le statut Spécialisé, les attestations doivent présenter des tâches diversifiées dans une des six spécialités. L'entreprise peut accéder à une qualification dans plusieurs spécialités sous réserve de présenter un dossier d'attestations de travaux distinct par spécialité.

Principe général

L'analyse d'une demande d'équivalence ne consiste pas à vérifier si le candidat produit exactement les mêmes documents que ceux exigés dans le cadre de l'instruction d'une qualification QualiPaysage.

Elle consiste à apprécier si les pièces et informations présentées permettent de démontrer un niveau de garanties comparable, notamment en matière :

- d'expérience dans les opérations de génie écologique en milieux aquatiques et terrestres ;
- de sensibilisation aux enjeux écologiques, faunistiques et floristiques, et de connaissance des écosystèmes ;
- de maîtrise de la spécialité de génie écologique revendiquée et de diversité des tâches réalisées au sein de cette spécialité ;

- de présentation d'un dossier d'attestations de travaux propre à chaque spécialité revendiquée ;
- de nombre, de montant cumulé et de récence des références présentées ;
- de qualité et de lisibilité des réalisations présentées ;
- de compétences, de diplômes et d'expérience professionnelle du dirigeant et d'au moins un cadre, ou a minima d'un TAM 4 pour les entreprises de moins de 20 salariés ;
- de présence, dans les effectifs, d'au moins deux compétences techniques spécifiques en écologie ou en génie écologique ;
- d'encadrement des équipes opérationnelles et de conduite opérationnelle des chantiers ;
- de détention d'au moins deux AIPR Encadrant ;
- de mobilisation du propre personnel de l'entreprise ;
- de détention du matériel spécifique et des outils adaptés aux interventions de génie écologique ;
- de maîtrise des Règles Professionnelles NC.4-R0 et NC.1-R0 et de la norme NF X10-900.

L'acheteur motive son appréciation au regard des éléments effectivement produits par le candidat.

Points d'attention préalables

- Les travaux présentés comme références doivent avoir été réalisés avec le propre personnel de l'entreprise et avec le matériel spécifique en sa possession.
- Les attestations doivent présenter des tâches diversifiées dans une des six spécialités prévues par le référentiel. Une entreprise sollicitant plusieurs spécialités doit présenter un dossier d'attestations de travaux par spécialité.
- Pour chaque spécialité, le montant des attestations doit atteindre 150 000 € HT sur quatre attestations ou 200 000 € HT sur de plus nombreuses attestations. Toutes les attestations doivent concerner des travaux réalisés depuis moins de quatre ans.
- Chaque attestation doit être accompagnée d'au moins deux photographies du chantier permettant une meilleure compréhension et appréciation des travaux.
- Le dossier doit comprendre le curriculum vitae du dirigeant et d'au moins un cadre ou, pour les entreprises de moins de 20 salariés, a minima un TAM 4. Les CV doivent faire clairement apparaître les années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus, avec les justificatifs correspondants.
- Pour le dirigeant ainsi que pour le ou les cadres, le référentiel prévoit trois voies :
- Au moins deux membres du personnel doivent être titulaires d'un diplôme de niveau 5 dans le domaine de l'écologie ou être titulaires d'un baccalauréat professionnel Aménagements paysagers et justifier d'au moins deux années d'expérience dans le domaine du génie écologique.
- Un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 est exigé par tranche de deux à six salariés maximum opérationnels sur chantier, responsable d'équipe compris. La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de dix salariés.
- Un cadre chargé de la conduite opérationnelle des chantiers, conducteur de travaux, est exigé par tranche de 2 M€ maximum pour l'activité concernée et/ou pour toutes activités confondues pour les entreprises qualifiées dans plusieurs métiers.
- Au moins deux membres du personnel doivent disposer de l'AIPR Encadrant.
- L'entreprise doit fournir la liste du matériel spécifique et des outils adaptés aux interventions de génie écologique.

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
1	Nature et champ de l'activité Les travaux de génie écologique s'appliquent aux opérations de gestion, restauration et reconstitution de milieux, d'amélioration des fonctions assurées par les écosystèmes, de création de milieux humides, mares, étangs et plans d'eau, de création de milieux à la suite de mesures compensatoires et/ou de requalification de sites urbains naturels ou de friches industrielles, et de gestion visant à enrayer des dynamiques défavorables.	Extrait Kbis; présentation de l'entreprise; mémoire technique; références de travaux; liste des activités exercées.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
2	Milieu d'intervention L'entreprise intervient en milieux aquatiques et en milieux terrestres ouverts ou fermés.	Mémoire technique; attestations de travaux; certificats de capacité; descriptifs de chantiers.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
3	Enjeux écologiques et connaissance des écosystèmes L'entreprise est fortement sensibilisée aux enjeux écologiques, notamment faunistiques et floristiques, et à la connaissance des écosystèmes.	Mémoire technique; procédures environnementales; formations; CV; références de chantier.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
4	Règles Professionnelles NC.4-R0 Les activités sont assurées dans le respect de la Règle Professionnelle NC.4-R0 « Travaux de génie écologique ».	Mémoire technique; procédures; modes opératoires; documents de formation.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
5	Règles Professionnelles NC.1-R0 Les activités sont assurées dans le respect de la Règle Professionnelle NC.1-R0 « Travaux de génie végétal ».	Mémoire technique; procédures; modes opératoires; documents de formation.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
6	Norme NF X10-900 Les activités sont assurées dans le respect de la norme NF X10-900.	Mémoire technique; procédures internes; veille normative; justificatifs de formation.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
7	Personnel propre de l'entreprise Les travaux sont réalisés avec le propre personnel de l'entreprise.	Registre du personnel; organigramme; contrats de travail; feuilles d'affectation.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
8	Matériel spécifique en possession Les travaux sont réalisés avec le matériel spécifique en possession de l'entreprise.	Inventaire; registre des immobilisations; factures d'achat; justificatifs de propriété.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
9	Six spécialités Le référentiel distingue six spécialités : restauration et entretien de milieux; restauration morphologique des sols; génie végétal; bio-épuration; restauration en milieu aquatique; ouvrages au profit de la faune.	Tableau des spécialités revendiquées; mémoire technique; attestations.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
10	Spécialité revendiquée – principe Pour le statut Spécialisé, les attestations présentent des tâches diversifiées dans une des six spécialités décrites par le référentiel.	Attestations détaillées; certificats de capacité; tableau des tâches réalisées.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
11	Plusieurs spécialités L'entreprise peut accéder à une qualification dans plusieurs spécialités sous réserve de présenter un dossier d'attestations de travaux par spécialité.	Dossiers distincts par spécialité; tableaux récapitulatifs; attestations.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
12	Spécialité 1 – Restauration et entretien de milieux Lorsque cette spécialité est revendiquée, les attestations doivent présenter des tâches diversifiées relevant de cette spécialité.	Dossier d'attestations propre à la spécialité; certificats de capacité; mémoire technique; photographies.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
13	Libération des emprises Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : libération des emprises en vue des balisages préventifs.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
14	Débroussaillages, abattages et dessouchages Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : débroussaillages, abattages et dessouchages.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
15	Mise en défens Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : mise en défens.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
16	Gestion des espèces protégées Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : gestion des espèces protégées.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
17	Lutte contre les plantes invasives Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : lutte contre les plantes invasives.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
18	Prélèvement de végétaux locaux Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : prélèvement de végétaux d'espèces locales.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
19	Ressource en eau Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : mesures préventives de la ressource en eau, son bon écoulement ou infiltration.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
20	Protection contre la pollution Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : mesures de protection d'un écosystème contre la pollution.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
21	Écopastoralisme Techniques de restauration de milieux et d'entretien courantes : gestion de sites par l'écopastoralisme.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
22	Spécialité 2 – Restauration morphologique des sols Lorsque cette spécialité est revendiquée, les attestations doivent présenter des tâches diversifiées relevant de cette spécialité.	Dossier d'attestations propre à la spécialité; certificats de capacité; mémoire technique; photographies.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
23	Sondages et identification des sols Terrassements, remodelages et tri des matériaux : sondages et identification des sols.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
24	Travaux préparatoires, terrassements, tri et andains Terrassements, remodelages et tri des matériaux : travaux préparatoires, terrassements, tri des matériaux et mise en andains.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
25	Végétalisation des sols remis en œuvre Terrassements, remodelages et tri des matériaux : travaux de végétalisation des sols remis en œuvre.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
26	Continuité écologique Terrassements, remodelages et tri des matériaux : remodelages permettant d'améliorer une continuité écologique.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
27	Sols dégradés en milieu urbain Terrassements, remodelages et tri des matériaux : valorisation de sols dégradés en milieu urbain, notamment friches industrielles.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
28	Restauration de l'habitat Terrassements, remodelages et tri des matériaux : restauration de l'habitat, faune et flore.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
29	Finalisation et entretien Terrassements, remodelages et tri des matériaux : travaux de finalisation et d'entretien des ouvrages précités.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
30	Spécialité 3 – Génie végétal Lorsque cette spécialité est revendiquée, les attestations doivent présenter des tâches diversifiées relevant de cette spécialité.	Dossier d'attestations propre à la spécialité; certificats de capacité; mémoire technique; photographies.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
31	Travaux préparatoires et terrassements préliminaires Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : travaux préparatoires et terrassements préliminaires.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
32	Décapage / étrépage et ouverture de milieux Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : travaux de décapage/étrépage et d'ouverture de milieux.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
33	Lits de plants et plançons Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : lits de plants et plançons et/ou couches de branches à rejets/garnissage.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
34	Clayonnages / tressages Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : clayonnages/tressages.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
35	Palissades Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : palissades.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
36	Géo-filets Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : pose de géo-filets.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
37	Caissons / treillages bois végétalisés / tunages Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : caissons et/ou treillages bois végétalisés/tunages.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
38	Fascines Ouvrages de génie végétal, végétalisation et stabilisation : fascines de ligneux et/ou de plantes héliophytes.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
39	Techniques de végétalisation Techniques de végétalisation par plantation, bouturage, semis et tout autre moyen permettant l'intégration, la sauvegarde ou le rétablissement de l'écosystème.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
40	Transfert d'espèces végétales ou d'habitats Travaux de transfert d'espèces végétales ou d'habitats : transfert de biomasse, transfert de litière, transfert de motte.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
41	Radeaux végétalisés Mise en œuvre de radeaux végétalisés, pour les sites ou projets naturels urbains exclusivement.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
42	Plessage Travaux de plessage.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
43	Finalisation et entretien Travaux de finalisation et d'entretien des ouvrages précités.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
44	Spécialité 4 – Bio-épuraton Lorsque cette spécialité est revendiquée, les attestations doivent présenter des tâches diversifiées relevant de cette spécialité.	Dossier d'attestations propre à la spécialité; certificats de capacité; mémoire technique; photographies.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
45	Maîtrise de toutes les phases du chantier Maîtrise de toutes les phases d'un chantier pour une ou plusieurs techniques de bio-épuraton.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
46	Phytoépuraton Technique de bio-épuraton : phytoépuraton, filtre planté.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
47	Phytostabilisation Technique de bio-épuraton : phytostabilisation sur sols pollués.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
48	Lagunage Technique de bio-épuraton : lagunage.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
49	Phytoextraction Technique de bio-épuraton : phytoextraction, transfert des polluants dans la biomasse aérienne.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
50	Phytorhizodégradation Technique de bio-épuraton : phytorhizodégradation, dégradation des polluants dans la rhizosphère.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
51	Finalisation et entretien Travaux de finalisation et d'entretien des ouvrages précités.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
52	Spécialité 5 – Restauration en milieu aquatique Lorsque cette spécialité est revendiquée, les attestations doivent présenter des tâches diversifiées relevant de cette spécialité.	Dossier d'attestations propre à la spécialité; certificats de capacité; mémoire technique; photographies.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
53	Travaux préparatoires et terrassements préliminaires Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : travaux préparatoires et terrassements préliminaires.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
54	Ripisylve Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : entretien et restauration de la ripisylve.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
55	Embâcles Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : gestion des embâcles.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
56	Continuité piscicole et habitats piscicoles Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : rétablissement de la continuité piscicole et/ou création d'habitats piscicoles.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
57	Gestion / diversification des écoulements Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : gestion/diversification des écoulements.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
58	Berges et lutte contre l'érosion Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : restauration de berges et lutte contre l'érosion.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
59	Remise à ciel ouvert des eaux usées Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : remise à ciel ouvert des eaux usées.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
60	Remise en eau d'anciens méandres Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : remise en eau d'anciens méandres.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
61	Interventions sur le lit de la rivière Techniques de restauration et entretien en milieux aquatiques : interventions sur le lit de la rivière.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
62	Finalisation et entretien Travaux de finalisation et d'entretien des ouvrages précités.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
63	Spécialité 6 – Ouvrages au profit de la faune Lorsque cette spécialité est revendiquée, les attestations doivent présenter des tâches diversifiées relevant de cette spécialité.	Dossier d'attestations propre à la spécialité; certificats de capacité; mémoire technique; photographies.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
64	Passages supérieurs à faune / écoducs Ouvrages de franchissement ou de création de gîtes : passages supérieurs à faune ou écoducs.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
65	Passages inférieurs à faune Ouvrages de franchissement ou de création de gîtes : passages inférieurs à faune, notamment amphibiens.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
66	Franchissement aérien pour chauves-souris Ouvrages de franchissement ou de création de gîtes : dispositifs de franchissement aérien pour les chauves-souris.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
67	Gîtes artificiels Ouvrages de franchissement ou de création de gîtes : création de gîtes artificiels.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
68	Hibernaculum Ouvrages de franchissement ou de création de gîtes : création d'hibernaculum et installation de gîtes artificiels.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
69	Mares et gîtes pour la faune aquatique Ouvrages de franchissement ou de création de gîtes : création de mares et gîtes pour la faune aquatique.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
70	Finalisation et entretien Travaux de finalisation et d'entretien des ouvrages précités.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies; plans, DOE ou comptes rendus selon les travaux.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
71	Montant sur quatre attestations Pour la spécialité revendiquée, sur quatre attestations, le montant total atteint au moins 150 000 € HT.	Attestations mentionnant les montants HT; marchés; bons de commande; DGD; factures.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
72	Montant sur plus de quatre attestations Pour la spécialité revendiquée, sur un nombre plus important d'attestations, le montant total atteint au moins 200 000 € HT.	Attestations; tableau récapitulatif; marchés; DGD; factures.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
73	Ancienneté des attestations Toutes les attestations sont datées de moins de quatre ans.	Attestations datées; PV de réception; DGD; certificats de capacité.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
74	Photographies par chantier Chaque attestation de travaux est accompagnée d'au moins deux photographies du chantier permettant une meilleure compréhension et appréciation des travaux.	Dossier photographique identifié par chantier; au moins deux photographies par attestation.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
75	CV du dirigeant Le dossier comprend le curriculum vitae du dirigeant faisant clairement apparaître les années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus.	CV détaillé, daté et nominatif du dirigeant.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
76	Présence d'un cadre / TAM 4 Le dossier comprend également le CV d'au moins un cadre ou, pour une entreprise de moins de 20 salariés, a minima d'un TAM 4.	CV; organigramme; fiche de poste; contrat de travail; état de l'effectif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
77	Justification des diplômes et de l'expérience Le candidat fournit les documents nécessaires pour justifier les diplômes et l'expérience professionnelle déclarés du dirigeant et du ou des cadres.	Diplômes; certificats de travail; attestations d'employeurs; fiches de poste.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
Dirigeant et cadres						
78	voie 1 Pour le dirigeant ainsi que pour le ou les cadres : au minimum un BTS Aménagements paysagers ou une formation de niveau 5, BTS anciennement niveau III, spécialisée dans ce domaine d'activité, et deux années d'expérience dans le métier.	Diplôme ou formation spécialisée de niveau 5; CV; certificats de travail.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
79	voie 2 Pour tout autre diplôme de niveau 5, BTS anciennement niveau III, ne s'inscrivant pas dans la filière des métiers du paysage : cinq années minimum à un poste de cadre, chef d'équipe TAM 4 minimum, dans le domaine du génie écologique.	Diplôme de niveau 5; CV; certificats de travail; fiches de poste; justificatifs de classification.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
80	voie 3 À défaut : expérience minimum de sept années à un poste de cadre dans un établissement privé ou public acteur dans le métier du génie écologique.	CV ; certificats de travail ; contrats ; fiches de poste ; attestations d'employeurs.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
Compétences techniques internes						
81	nombre Au moins deux membres du personnel satisfont à l'exigence de compétence technique spécifique prévue par le référentiel.	Registre du personnel ; organigramme ; CV ; diplômes ; justificatifs d'expérience.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
82	voie diplôme écologie Les membres concernés peuvent être titulaires d'un diplôme de niveau 5, BTS anciennement niveau III, dans le domaine de l'écologie.	Diplômes de niveau 5 dans le domaine de l'écologie ; CV ; justificatifs de présence dans les effectifs.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
83	voie bac pro + expérience À défaut, les membres concernés peuvent être titulaires d'un baccalauréat professionnel Aménagements paysagers et justifier d'au moins deux années d'expérience dans le domaine du génie écologique.	Bac pro Aménagements paysagers ; CV ; certificats de travail ; attestations d'employeurs.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
84	Présence de chefs d'équipe L'entreprise dispose de chefs d'équipe classés 05, 06 et/ou TAM 1 à 4.	Organigramme ; registre du personnel ; classifications ; fiches de poste.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
85	Ratio d'encadrement Un chef d'équipe est exigé par tranche de deux à six salariés maximum opérationnels sur chantier, responsable d'équipe compris.	Tableau des effectifs par équipe ; plannings ; feuilles d'affectation.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
86	Classification 05 La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de dix salariés.	Registre du personnel ; état des effectifs ; classification conventionnelle.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
87	Cadre chargé de la conduite opérationnelle Un cadre en charge de la conduite opérationnelle des chantiers, conducteur de travaux, est exigé par tranche de 2 M€ maximum.	Organigramme ; fiche de poste ; contrat ; tableau des conducteurs de travaux.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
88	Calcul du seuil de 2 M€ Le ratio d'un cadre par tranche de 2 M€ maximum s'apprécie pour l'activité concernée et/ou pour toutes activités confondues pour les entreprises qualifiées dans plusieurs métiers.	Chiffre d'affaires par activité; comptes annuels; ventilation du CA; tableau de calcul.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
89	AIPR Encadrant – nombre Au moins deux membres du personnel disposent de l'AIPR Encadrant, Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.	AIPR Encadrant nominatives; attestations de compétences; registre du personnel.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Matériel spécifique et outils adaptés						
90	liste L'entreprise fournit la liste du matériel spécifique et des outils adaptés aux interventions de génie écologique.	Inventaire détaillé du matériel et des outils; fiches techniques; registre des immobilisations; factures d'achat.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
91	disponibilité Les moyens matériels présentés doivent être adaptés aux interventions de génie écologique revendiquées et disponibles pour l'exécution des travaux.	Inventaire; justificatifs de propriété; factures; fiches techniques; affectations aux chantiers.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

■ Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Spécialisée » – Génie écologique ?

- ☐ Oui
- ☐ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
- ☐ Non

■ Observations complémentaires de l'acheteur

■ Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

■ Rappel

La qualification QualiPaysage « Spécialisée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- la maîtrise de la spécialité de génie écologique revendiquée et la diversité des tâches correspondantes ;
- la présentation d'un dossier d'attestations de travaux par spécialité ;
- l'expérience récente et les montants de travaux réalisés : 150 000 € HT sur 4 attestations ou 200 000 € HT sur de plus nombreuses attestations, toutes datées de moins de 4 ans ;
- les compétences et l'expérience du dirigeant et d'au moins un cadre, ou a minima d'un TAM 4 pour les entreprises de moins de 20 salariés ;
- la présence d'au moins deux compétences techniques internes en écologie ou en génie écologique ;
- l'organisation de l'encadrement des équipes et de la conduite opérationnelle des chantiers ;
- la détention d'au moins deux AIPR Encadrant ;

les moyens matériels spécifiques et les outils adaptés aux interventions de génie écologique.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.